

Paris, le 2 septembre 2022

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public France 2023, en charge de l'organisation de la prochaine Coupe du Monde de Rugby (8 septembre – 28 octobre 2023), s'est réuni en séance extraordinaire ce vendredi autour de ses membres fondateurs (Fédération Française de Rugby, État, Comité National Olympique et Sportif Français).

La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, est revenue sur les principales conclusions du rapport du Comité d'Éthique de France 2023 consécutif à un article de presse relatant le climat social au sein du Groupement d'Intérêt Public France 2023, et le management de son directeur général, M. Claude Atcher.

Le Conseil d'Administration a ratifié la mise à pied à titre conservatoire de M. Claude Atcher.

Le plan d'actions proposé par M. Jacques Rivoal, Président du Comité d'Organisation, de concert avec la Fédération Française de Rugby et son Président Bernard Laporte, proposant une gouvernance collégiale et plus ouverte, a été approuvé. M. Julien Collette assurera les fonctions de directeur général jusqu'à l'issue de la procédure disciplinaire qui sera enclenchée à la lumière des conclusions de l'enquête menée actuellement par l'Inspection du Travail.

France 2023, par la voix de ses administrateurs, veut redire son soutien aux salariés du Comité d'Organisation, engagés avec détermination et passion dans la livraison de la Coupe du Monde de Rugby 2023. Leur santé et leur bien-être sont primordiaux et feront l'objet d'un suivi dans la durée.

CONTACT PRESSE

communication@france2023.rugby